

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CO  
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)  
Séance du 12 mars 2025

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

CONSEIL MUNICIPAL

ID : 040-214002339-20250312-DEL202514-AR



**Présents** : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; M Bruno TRAVERT ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE ; M Jacques LAVIELLE

**Procurations** :

Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET  
Mme Isabelle GILARDOT à M Jacques BOURRETERE  
M Philippe DUROSOY à Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU  
Mme Magalie CAZENAVE à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT  
M Gabriel AFONSO à M François LASSERRE  
Mme Pascale VOGT à M Gilles LAHITTE

**Secrétaire de séance** : Corinne TASTET

**Dél 2025 03 014 : Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Considérant que** le service technique a besoin d'un agent supplémentaire pour accomplir diverses missions incombant au service et que l'agent sera recruté par voie de mutation ou de nomination, il est proposé à l'assemblée :

- de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour participer aux divers travaux réalisés en régie.
- de mettre à jour le tableau des effectifs.
- d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté sur cet emploi.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité** :

- **de créer** un poste d'adjoint technique à temps complet pour participer aux divers travaux réalisés en régie.
- **de mettre à jour** le tableau des effectifs.
- **d'inscrire** au budget communal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté sur cet emploi.
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jour, mois et an susdits.**

La secrétaire de séance,  
Corinne TASTET.

Le Maire,  
Thierry LE PICHON.

